

Information n° 42 à l'attention des assurés

24 mai 2017

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de fondation a approuvé les comptes annuels 2016 de la Prévoyance professionnelle Swissport / PPS.

L'essentiel en bref

- Taux de couverture de 114,2% au 31 décembre 2016 et de 118,0% au 30 avril 2017
- Bas niveau des frais d'administration et de gestion de fortune
- Réunions d'information sur les sites de Bâle, Genève et Zurich
- Nouveau droit du divorce

Réunions d'information – dates à ZRH, BSL et GVA

Le Conseil de fondation et la Direction de la PPS vous invitent cordialement à participer à l'une des réunions d'information indiquées ci-dessous. Nous vous présenterons les comptes annuels 2016 et répondrons à vos questions sur la caisse de pension.

- Réunion d'information à **Bâle** (allemand)
Salle de réunion Foxtrot-Golf, Business Center, Euro Airport **Bâle**
le mardi 30 mai 2017 à 13 h 30
- Réunion d'information à **Genève** (français)
Salle de presse AIG
le mercredi 31 mai 2017 à 14 h 30
- Réunion d'information à **Zurich** (allemand)
salle de réunion Herkules A2-456, terminal 1, 2^e étage
le vendredi 2 juin 2017, à 14 h 00

Les présentations seront également mises en ligne sur notre site Internet (www.pv-swissport.ch) sous «Publications» => «Informations» peu avant les réunions d'information.

Offre de formation suite aux réunions d'information

Après la partie dédiée aux informations, nous répondrons à une «sélection de questions» sur le 1^{er} et le 2^e pilier et sur le certificat d'assurance. Vous pourrez également poser vos questions personnelles.

Comptes annuels 2016

Le Conseil de fondation a approuvé à l'unanimité les comptes annuels 2016. Ils ont été révisés par l'organe de révision indépendant KPMG SA, Zurich. Les comptes annuels seront prochainement consultables sur notre site, sous «Publications» => «Autres publications», dans leur version allemande, française et anglaise. Pour des raisons de coûts, nous ne procéderons pas non plus cette année à la diffusion d'une version papier des comptes.

Les principaux chiffres-clés des comptes annuels 2016 sont indiqués ci-dessous:

| Actifs au | 31.12.2016 | 31.12.2015 |
|---|-------------------|-------------------|
| Total du bilan en mio. CHF | 812,96 | 773,51 |
| Capitaux de prévoyance et provisions techniques en mio. CHF | 704,92 | 677,57 |
| ▪ dont capitaux de prévoyance des assurés actifs | 401,65 | 408,54 |
| ▪ dont capitaux de prévoyance des rentiers et rentiers AI | 292,81 | 255,65 |
| ▪ dont provisions techniques | 10,46 | 13,37 |
| Réserve de fluctuation en mio. CHF | 100,31 | 89,95 |
| Bénéfice/perte en mio. CHF | 10,36 | -12,71 |
| Taux de couverture | 114,2% | 113,3% |
| Performance nette des placements | 5,25% | 0,49% |
| Rémunération des avoirs de vieillesse des actifs | 2,00% | 2,00% |
| Rémunération des capitaux de couverture des rentes | 2,50% | 3,00% |
| Frais d'administration par personne en CHF | 244 | 237 |
| Nombre d'actifs | 3523 | 3819 |
| Nombre de rentiers | 610 | 548 |

Les frais totaux de gestion de fortune correspondent à 0,20% de la fortune de placement (contre 0,20% l'année précédente). La PPS fait donc toujours partie des caisses de pension affichant des frais de gestion de fortune très bas.

La PPS investit principalement dans des placements indexés à faibles coûts de gestion. Par ailleurs, de concert avec d'autres caisses de pension gérées par PFS SA, elle a négocié, avec de grandes banques, des contrats de gestion de fortune assortis de commissions peu élevées. Ces commissions sont calculées sur la base de la fortune de placement totale de toutes les caisses de pension concernées. La fortune de chacune des caisses de pension est gérée individuellement et investie uniquement en fonction de la directive du Conseil de fondation correspondant.

Avec une performance de placement de 5,25%, la PPS compte parmi les caisses de pension au rendement le plus élevé en 2016.

Le rendement réalisé au cours de l'exercice en cours est de 3,90% fin avril 2017 pour la PPS. Le taux de couverture est de 118,0% fin avril 2017. Vous pouvez consulter le taux de couverture actuel, mis à jour chaque mois, sur notre site sous «Performance».

Nouveau droit du divorce

Le nouveau droit du divorce vise à améliorer le partage de la prévoyance en cas de divorce. Le principe voulant que la prestation de libre passage acquise durant le mariage soit partagée à parts égales reste intact. Désormais, c'est toutefois la date de début de la procédure d'ouverture qui est déterminante pour le calcul, et non plus la date à laquelle le jugement de divorce est entré en vigueur. Il sera par ailleurs également procédé au partage lorsqu'un des époux est déjà à la retraite ou invalide.

La révision de la loi introduit de nombreux devoirs d'information:

- Les institutions de prévoyance sont tenues d'annoncer périodiquement tous les détenteurs d'avoirs de prévoyance à la Centrale du 2^e pilier. Ainsi, les juges peuvent vérifier si tous les avoirs de prévoyance sont pris en compte dans le partage.
- En cas de libre passage, une personne mariée et assurée doit annoncer sa prestation de libre passage à la date du mariage. Lors du transfert d'une compensation de prévoyance, il conviendra également d'annoncer le montant de l'avoir de vieillesse LPP minimal.
- Lorsqu'une personne assurée divorce, l'institution de prévoyance est également tenue de fournir toutes les informations sur la situation de prévoyance à la personne assurée ou au juge qui en fait la demande.

Au cours de sa séance du 17 février 2017, le Conseil de fondation a révisé sur quelques points le règlement de prévoyance en fonction du nouveau droit du divorce. La nouvelle version est entrée en vigueur rétroactivement le 1^{er} janvier 2017.

Dans le même temps, le Conseil de fondation a renouvelé les tableaux de rachat en annexe du règlement de prévoyance. Ces tableaux dépendent désormais du plan d'épargne sélectionné et figurent dans les annexes II et III du règlement de prévoyance.

Le nouveau règlement de prévoyance sera mis en ligne sur le site Internet (www.pv-swissport.ch) sous «Publications» => «Informations».

Avec nos salutations les meilleures

Pour le Conseil de fondation de la PPS



Peter Graf
Président



Elisabeth Müller
Gérante